



*Morria di Sarrolo-Carcopinu*  
*Mairie de Sarrolo-Carcopino*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002711-20220831-20220834-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

Affichage : 14/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2022	N°34-2022
<b><u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alexandre SARROLA-Maire</b>	
<b><u>Objet</u> : Attribution de subventions de fonctionnement Décision modificative budgétaire n°2</b>	

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un août, le conseil municipal de Sarrolo-Carcopino, légalement convoqué le vingt deux août 2022 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA.

**Etaient présents** : Alexandre SARROLA ; Hyacinthe BALDINI ; Jeanine BASTIANAGGI ; Noëlle CERATI ; Paule ARRIGHI ; Gérard FIGARI ; Dominique RUGGERI ; Marie-Françoise FAGGIANELLI ; Jean-Paul LECCIA ; Laurent TUSOLI-CARCOPINO ; Maryse LAFFITTE ; Jean-Joseph BATTISTELLI, Marie-Charles PIERI.

**Etaient représentés** : Dominique BONAVITA (Hyacinthe BALDINI) ; Dominique SANTONI (Paule ARRIGHI) ; Olivier SARROLA (Noëlle CERATI) ; Antoine OTTAVI (Alexandre SARROLA) ; Marie-Laurence SOTTY (Jeanine BASTIANAGGI).

**Etaient absents** : Sophie FILIPPINI ; Anne NOCERA ; Jean François CATELLAGGI ; François CELI ; Peggy GRILLOT.

**Secrétaire de séance** : Noëlle CERATI

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres absents représentés : 8

Nombre de membres absents : 4

Quorum : 8

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été destinataire de demandes de subventions de la part de l'association Scola Corsa et du Foyer rural de Peri

Réception par le préfet : 14/09/2022

Affichage : 14/09/2022

L'association Scola Corsa sollicite une subvention destinée à financer l'installation de la nouvelle salle de classe immersive en langue corse prévue à la rentrée scolaire, dont le coût de transport s'élève à 4 000 €

Pour l'autorité compétente par délégation

Scola Corsa

Scola Corsa

Le Foyer rural de Peri sollicite une subvention dans le cadre de l'organisation de la foire de la Figue prévue les 17 et 18 septembre 2022

Il est proposé au Conseil Municipal :

-D'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Scola Corsa et une subvention de 300 € au Foyer rural de Peri

- D'adopter la décision modification n°2 suivante :

Section de fonctionnement			
Chapitre 65	Article 6574 : Subvention aux associations		+ 4 300 €
Chapitre 012	Article 6451 : Cotisations à l'Urssaf		- 4 300 €

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

-D'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Scola Corsa et une subvention de 300 € au Foyer rural de Peri

-D'adopter les virements de crédits précités sur le budget primitif 2022

-D'approuver la présente délibération qui fera l'objet d'une publication au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'un affichage en Mairie

POUR	13	Dont procuration(s)	05
CONTRE	00	Dont procuration(s)	00
ABSTENTIONS	00	Dont procuration(s)	00
NON PARTICIPATION	00	Dont procuration(s)	00

FAIT ET DELIBÉRÉ À SARROLA - CARCOPINO, le jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Alexandre SARROLA

